

## RAPPORT N° 538 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 5 AVRIL 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 28 mars au 4 avril 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été assassinées dans la province de Gitega.

### **1. Violation du droit à la vie**

- Le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026, dans la journée, le corps sans vie d'un homme identifié sous le nom d'Etienne Nshimirimana, âgé de 33 ans, a été retrouvé à l'intérieur de son domicile situé sur la colline de Bubaji, dans la commune de Gishubi de la province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, les circonstances exactes et le mobile de ce décès restent obscures. Bien que l'administration locale avance la piste du suicide, des voisins de la victime estiment qu'Etienne Nshimirimana aurait été tué ailleurs par des individus non encore identifiés avant de déposer son corps à son domicile pour simuler un suicide et ainsi fausser les pistes d'une enquête subséquente. Son corps a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administration locale.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate et approfondie afin d'identifier les auteurs éventuels du crime, les traduire en justice et les sanctionner conformément à la loi.

- Le samedi 4 avril 2026, à la tombée de la nuit, un policier identifié sous le nom d'Osias Irankunda a assassiné à coups de balles un motard connu sous le nom de Nestor Nininahazwe alias Gasazi (voir ci-dessous la photo de la scène du crime) dans un bistro de la paroisse de Kibungere, colline de Kibungere, commune de Nyabihanga, dans la province de Gitega.



Selon des témoins oculaires, ce policier qui assure la sécurité à la paroisse de Kibungere a demandé à Nestor Nininahazwe, marié et père de trois enfants, de lui offrir une bière et celui-ci a rejeté sa demande. Pris de colère et dans un élan diabolique, ce policier s'est rendu à sa position pour prendre son arme de service et est aussitôt revenu au bistro pour assassiner la victime.

Les mêmes sources précisent qu'après la commission du crime, le policier Osiyas Irankunda a tenté de se réfugier dans la paroisse Kibungere pour se confondre aux fidèles qui célébraient la messe de veillée pascale mais qu'il a finalement été appréhendé par des Imbonerakure<sup>1</sup> qui l'ont ensuite remis au commissaire de police à Mwaro (voir ci-dessous sa photo).

<sup>1</sup> Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).



SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête indépendante afin de punir l'auteur du crime conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.